

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS

SEANCE DU 9 MARS 2015

DELIBERATION N°2015-17

**OBJET : Financement du programme immobilier de l'Université dans le cadre du contrat de plan Etat-Région.**

**LE CONSEIL,**

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

Vu les statuts de l'Université, et notamment son article 16,

**DECIDE**

**D'APPROUVER à l'unanimité** l'affectation de 3 636 788 €, issus de la régularisation exceptionnelle de TVA sur les années 2010 à 2012, au financement du programme immobilier de l'Université prévu dans le prochain contrat de plan Etat-Région.

Fait à Tours, le 10 mars 2015

Le Président,



Loïc VAILLANT